



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1424 du 20 février 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. CHSCT-M du 18 janvier 2013 : Compte rendu	3-5
4. CEREMA : Compte rendu de l'audience du 11 février 2013	6-8
5. ONEMA : Compte rendu réunion ANT du 7 février 2013	9-12
6. CCAS : Demande intersyndicale d'audience aux Ministres du MEDDE et METL	13-14
7. Agences des Aires Marines Protégées : Motion CGT	15-17
8. DGAC : Compte rendu de l'audience ministérielle du 12 février 2013	18
9. CGT – FP : Lettre à M.LEBRANCHU, ministre de la FP	19-21
10. CGT – FP : Communiqué du 7 février « Salaires – Pouvoir d'achat... »	22
11. Audience FP : Communiqué intersyndical du 8 février	23
12. Action du 5 mars : Tract CGT « le 5 mars pour l'emploi, contre l'accord de régression sociale.. »	24-25
13. Action du 5 mars 2013 : Appel CGT – FO	26
14. Action du 14 mars 2013 : Déclaration du CCN des 5 et 6 février 2013	27
15. UGFF : Journée d'échanges sur l'appareil d'Etat le 27 mars 2013	28-34



AGENDA

Mercredi 20 février : secrétariat fédéral

Mercredi 20 février :

réunion à Montreuil des militants CGT de l'ONCFS

Jeudi 21 à 9 h 30 : réunion de concertation à VNF

Jeudi 21 à 10 h 30 :

réunion des militants du secteur Environnement à Montreuil

Jeudi 21 février à Nancy :

forum CGT «Les jeunes : leurs revendications et leur syndicalisation»

Jeudi 21 février :

audience au cabinet du MEDDE de CGT Météo

Vendredi 22 février :

OS / DRH Medde et Culture sur chargés d'étude documentaire

Vendredi 22 février :

dépôt des listes des candidats CGT aux CAP SACDD et TSDD

Mardi 26 février à Paris :

forum CGT «Enjeux territoriaux, espaces cohérents de revendications et de conquêtes sociales»

Mardi 26 et mercredi 27 février : CAP des TSDD

Mardi 26 février :

CGT / Cabinet : temps et charges de travail (consultation OFICT)

Mardi 26 février : CGT / SG du CIMAP

Mardi 26 février :

réunion des secrétaires CGT des CHSCT des Dir à Montreuil

Mardi 26 février avant 16 h 00 :

limite de dépôt des listes aux élections CAP VNF, TSDD et SACDD

Mercredi 27 février : réunion de la CFC fédérale

Mercredi 27 février : CTM

Jeudi 28 février : CA de VNF à Paris

Lundi 4 mars : bureau de l'UGFF

Mardi 5 et mercredi 6 mars : commission exécutive fédérale

Mardi 5 mars : groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 6 mars à Lille :

forum CGT «Une politique ambitieuse de syndicalisation à la CGT»

Mercredi 6 mars :

commission de suivi du CHSCT Ministériel

Jeudi 7 mars :

réunion du groupe de travail (RPS) du CHSCT M

Jeudi 7 mars à Grenoble :

forum CGT «Pérenniser et développer l'industrie et les services publics»

Vendredi 8 :

journée d'initiatives revendicatives CGT dans le cadre de la journée mondiale des femmes

Mardi 12 mars : secrétariat de l'UIT

Mardi 12 mars : réunion plénière du CCAS

Mercredi 13 mars : secrétariat fédéral

Jeudi 14 mars : CTM

Dimanche 17 mars :

journée internationale et européenne à Toulouse dans le cadre du 50^{ème} congrès confédéral : participation des membres du CCN



INFOS BREVES



Santé publique Instruction en danger

Il n'est pas une semaine sans qu'une catastrophe de santé publique ne soit annoncée, viande de cheval dans les lasagnes, gaz toxique dans les conteneurs, prothèses mammaires PIP etc.

Il n'y a aucune fatalité à la multiplication de ces scandales sanitaires. Il y a deux dénominateurs communs à tous ces dossiers :

- ▀ la recherche effrénée de rentabilité financière à tout prix.
- ▀ la non écoute des salariés, des cadres de proximité dans leur volonté de débattre entre eux de la qualité, du sens et du contenu de leur travail. (...)



La réforme bancaire nécessite un débat démocratique et pluriel La Cgt propose d'organiser des Etats généraux des secteurs financiers

Dans un contexte économique et social des plus difficiles, les Députés commencent l'examen du projet de loi sur la réforme bancaire.

En dépit du soutien massif des autorités monétaires et des gouvernements, le système financier et bancaire demeure fragile. Cette fragilité résulte du fait qu'au cours des deux dernières décennies, le système bancaire s'est de plus en plus éloigné de sa mission principale qui consiste à financer l'activité économique, l'emploi et l'investissement productif dans l'intérêt général. La priorité a été donnée, comme dans le reste de l'économie, à la rentabilité des capitaux et des actionnaires, surtout à brève échéance. La logique de fonctionnement du système a été ainsi profondément modifiée. Au lieu de financer les investissements de long terme en transformant les dépôts et ressources à court terme, les banques ont pris l'habitude de s'appuyer de plus en plus sur des ressources et des dépôts à long terme pour les utiliser dans des opérations de court terme. Cette dérive a nourri la tendance à la spéculation sur les fameux produits dérivés dont la multiplication ne correspondait pas du tout aux besoins de l'activité économique. (...)



Projet de loi « Sécurisation de l'emploi » Bouleversement du Code du travail !

Le gouvernement retranscrit fidèlement l'accord national dans ses aspects les plus nocifs pour les salariés. Ainsi, il reprend à son compte les dispositions les plus régressives de l'accord national minoritaire signé le 11 janvier :

- « Les accords de maintien dans l'emploi » qui permettraient de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser,
- les accords de « mobilité interne » qui autoriseraient l'employeur à licencier le salarié pour motif personnel, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France,
- le licenciement qui deviendrait une simple formalité. (...)

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du CHSCT-M du 18 janvier 2013

Ce CHSCT-M est présidé par Mr Mazauric , Secrétaire Général du ministère

Les représentants CGT :

Jean Marie RECH , Kaci VANDERRIELE , Daniel BRO , Fabrice BRUCKER et Camille PUJOL

Ordre du jour :

- Présentation des résultats de l'enquête ministérielle relative aux maladies professionnelles au titre de l'année 2011 ;
- Présentation des remontées statistiques relatives aux accidents du travail au titre de l'année 2011 ;
- Présentation du bilan ministériel de l'application du décret N°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène , à la sécurité du travail et à la médecine de prévention au titre de l'année 2011 ;
- Présentation de la note portant sur le fonctionnement du réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail au titre de l'année 2011 ;
- Questions diverses

I/ les maladies professionnelles en 2011 :

L'administration présente un bilan , résultats d'une enquête à laquelle seulement 60% des services ont répondu !

Certes , en 2012 , le taux de réponse n'était que de 46 % ; il y a donc un « progrès » ...

La CGT juge inadmissible que certains services ne répondent pas à cette enquête : plus de 40 % !

De plus le délai de présentation est bien trop long (bilan 2011 présenté début 2013) .

Le bilan , pour être complet , devrait présenter le nombre de demandes de MP refusées !!

Ce bilan fait apparaître que les TMS (Troubles Musculo Squelettiques) représentent 76 % des Maladies Professionnelles ; ces TMS sont très répandues notamment dans les DIR .

Ce sont les conséquences des organisations de travail , des équipements , etc .

Ce que nous dénonçons en permanence !

La CGT fait remarquer que l'intérêt de ce bilan , c'est : « qu'est ce qu'on fait pour qu'il n'y ait plus de Maladies Professionnelles ? »

Qu'en est il du suivi médical rendu obligatoire pour les retraités qui ont été exposés aux produits CMR ?

Où en est la demande de saisine à la ministre pour produire un décret au sujet de l'exposition à l'amiante des personnels du ministère ? (extension du décret des « OPA » aux autres catégories d'agents ayant été exposés à l'amiante)

Réponses du Secrétaire Général :

- la saisine : le cabinet de la ministre a été prévenu ; ça doit être terminé à la fin du mois (à suivre ...)
- les délais et le caractère non exhaustif de l'enquête : ça ne va pas ! Les DDT et les DDTM , notamment , doivent rendre des comptes .

Remarques du représentant du réseau des médecins de préventions G. Lucas :

Il existe un vrai problème lié à l'exposition de produits toxiques (effet cocktail) et la reconnaissance de la présomption d'origine de la Maladie Professionnelle .

Ils recommandent la bienveillance des commissions de réforme , certains médecins ayant parfois des logiques assurantielles ...

II/ Les accidents du travail en 2011 :

Le ministère considère l'outil de renseignement des AT (Accidents du Travail) appelé « CAUSALIS » est « obsolète » .

Une réflexion est engagée pour son remplacement .

Première remarque de la CGT : il ne suffira pas de casser le thermomètre pour faire baisser la température !

Globalement : les années se suivent et se ressemblent ; il n'y a qu'à faire un copié-collé des remarques faites sur l'enquête de 2010 .

Pour 2011 :

59 AT graves ; 3 vus en CHSCT M !

1 agent d'exploitation sur 8 a eu un AT en 2011 .

18000 agents dont les services n'ont pas répondu à l'enquête .

On est loin d'avoir un dégageant de 50% de leur temps pour les ASP ;

c'était pourtant une décision du CCHS !

On ne progresse pas dans la lutte contre les AT !

III / Bilan du décret relatif à l'hygiène , la sécurité et la médecine du travail pour 2011 :

Continuité dans les constats : 193 services , 120 réponses !

Le bilan est pourtant une obligation du décret .

Les droits de retraits : 4 ;

seulement ??? que sont devenues ces situations ? Les dangers ont ils disparu ?

Des bâtiments sont reconnus « amiantés » : qu'est il fait face à ce danger ?

Des personnels sont identifiés « activement exposés à l'amiante » ; qui ? Qu'est il fait pour leur protection , leur suivi ?

Des attestations d'exposition ont disparu , notamment pour les OPA lors des transferts entre 2007 et 2011 !

IV/ Note sur le fonctionnement du réseau des Inspecteurs Santé , Sécurité au Travail (ISST) :

Les ISST produisent des rapports ; pour qui? et après ?

La CGT dénonce le manque de transmission de ces rapports aux CHSCT .

Les rapports restent sous le coude !

La CGT dénonce le fait que de nombreux rapports réalisés par les isst ne sont pas transmis aux membres des CHS-CT par les Directeurs, alors que la réglementation l'oblige.

La CGT demande au président du CHS-CT M qu'une synthèse des recommandations, des non conformités constatées par les isst et des suites données à celles-ci soit présentée lors d'un prochain CHS-CT M.

Questions diverses :

Le ministère nous informe que , dans la continuité du Comité Technique Ministériel , un nouveau décret doit paraître pour tenir compte du nouveau périmètre du CHSCT M .

Commentaires CGT :

Cette séance clôturait le CHSCT ouvert 18 décembre 2012 dont l'ordre du jour ne pouvait être manifestement traité en une séance ...

Les bilans et enquêtes présentés sont construits sur un taux de réponse des services notoirement insuffisant .

C'est inadmissible !

Malgré tout , une analyse peut être tirée de ces bilans :

**les résultats ne sont pas bons ; beaucoup d'accidents , beaucoup de maladies professionnelles .
Pire , face à ce constat , une certaine inertie voire une mauvaise volonté des services à communiquer sur cette réalité .**

Enfin , il manque des actions pour réagir à ces mauvais résultats .

C'est tout le sens de l'action des représentants CGT : proposer des mesures pour améliorer la santé et la sécurité au travail pour les personnels du MEDDE .

Le plus difficile étant de dépasser les constats et les déclarations d'intentions de la part de l'Administration et faire produire des instructions qui s'imposent aux services .

Pourtant , pour la santé et la sécurité des personnels , l' employeur a une responsabilité de résultat .

Les représentants CGT au CHSCT-M



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tel. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
Email : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion du comité de suivi sur le CEREMA du 11 février 2013

Présents pour le ministère :

- M. Jacques Archimbaud, Directeur adjoint de Cabinet de Mme Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement (METL)
- M. Laurent Tapadinhas, Directeur de la recherche et de l'innovation (DRI)
- M. Franck Jung, DRI
- M. Bernard Larrouturou, Préfigurateur du CEREMA
- M. Thierry Vatin de la DRH.
- À noter l'absence du Cabinet de Mme Batho, ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE) !

Présents pour la CGT :

Philippe GARCIA et Olivier DUPRÉ pour les CETE, Jacques Alexis pour le SETRA, Patrice HALLET pour le CERTU. FO ; CFDT ; UNSA ; FSU.

En préalable, des documents avaient été transmis aux organisations syndicales (le vendredi soir précédent la réunion...) :

- un relevé de décision de la réunion du 28 janvier,
- une nouvelle version du projet de loi,
- une nouvelle étude d'impact du projet de loi,
- une nouvelle version du projet de décret relatif à la loi,

Un état des lieux des effectifs est remis aux organisations syndicales en séance et discuté (cf. page 2 de ce compte-rendu).

Discussions préalables :

Les organisations syndicales regrettent l'envoi tardif des documents, d'autant que les modifications par rapport aux précédentes versions ne sont pas signalées. La CGT repose une nouvelle fois la question suivante : l'établissement public CEREMA sera-t-il « dérogatoire à l'emploi de fonctionnaires sur emploi permanent »¹. Elle rappelle son opposition à ce que le CEREMA figure sur la liste des EP dérogatoires à ce titre. Elle estime par ailleurs que des copiés-collés malheureux et inadaptés demeurent dans les textes, alors que cette réunion est la dernière avant présentation du projet de loi au CTM et aux comités techniques locaux. La présence de la CGT au comité de suivi n'est envisageable que dans la mesure où elle permet d'informer les agents des réelles intentions de l'administration et de faire avancer les intérêts des agents, ce qui suppose d'avoir des documents clairs, à l'avance, et bien sûr des réponses aux questions posées.

L'administration répond que la question du caractère dérogatoire de l'établissement public CEREMA est toujours à l'étude. Cela fait donc un mois que l'administration étudie cette question depuis l'interpellation de la CGT à la première réunion du comité de suivi...

La CGT demande si les cabinets confirment les déclarations qui laissent entendre un report de l'examen au parlement du projet de loi de l'acte III de la décentralisation en juin-juillet. Dans ce cas, la CGT souhaite savoir quelle décision serait prise. Le METL confirme l'information et envisage que dans le cas d'un report de l'examen du projet de loi décentralisation au parlement, il soit recherché une autre opportunité législative pour ne pas reporter l'examen du projet de loi de création du CEREMA, cela afin de tenir le délai d'une création en janvier 2014.

Le projet de loi :

La CGT s'étonne de la mention dans l'exposé sommaire de « la prise en compte des risques et opportunités en matière alimentaire ». Le METL répond que la formulation prête effectivement à confusion, mais que l'idée est d'évoquer la répartition de l'usage des sols, notamment en lien avec la ville durable, les circuits courts de production agricole et de consommation... La formulation va être revue pour éviter toute confusion.

¹ Le caractère dérogatoire d'un établissement peut notamment avoir pour conséquence d'ouvrir la porte à des recrutements en CDI pour des missions permanentes, au lieu du personnel statutaire.

La CGT rappelle qu'elle souhaite que le protocole soit joint au projet de loi ou à l'étude d'impact.

Le paragraphe sur les prestations et missions exercées pour le compte ou bénéfice des collectivités est discuté. Le régime in-common-house est écarté du fait de l'impossibilité d'associer la diversité des collectivités au contrôle de l'établissement (cf. [compte-rendu CGT du 28 janvier](#)). La formulation choisie in fine sera déterminante pour garantir le in-house du CEREMA envers l'État tout en permettant une intervention la plus riche en direction des collectivités. La CGT est en faveur du maintien de la phrase entre crochets : « Le CEREMA peut réaliser des prestations pour le compte des services territoriaux de l'État et au bénéfice des collectivités territoriales pour des raisons de solidarité ». La CGT estime que le CEREMA ne tient pas ses promesses en termes d'ouverture et de partage avec les collectivités. Les modes et les volumes d'intervention seront les mêmes qu'aujourd'hui et la seule amélioration en ce sens réside dans la présence des représentants des collectivités locales au conseil d'administration de l'établissement.

L'administration arbitre sur plusieurs points :

- Intégration des représentants d'associations et d'usagers dans les personnes qualifiées ;
- Choix d'un Président directeur général (pas de distinction entre le président du conseil d'administration et le directeur général de l'établissement) ;
- Conseil stratégique sans représentants du personnel ou d'association. Il inclurait donc seulement des représentants de l'État et des collectivités ;
- Présidence du conseil stratégique pour les collectivités.

La CGT n'a pas de position tranchée sur l'alternative PDG ou directeur distinct du président du conseil d'administration. Elle est par contre opposée à la présence de représentants du personnel au conseil stratégique. En effet, la CGT ne souhaite pas cogérer l'établissement et souhaite conserver sa pleine indépendance au conseil d'administration. De plus, le CEREMA ne manquera pas d'instances incluant des représentants du personnel (Comité Technique, Conseil Scientifique et Technique et Conseil d'administration notamment). La CGT considère que sa place est davantage auprès des agents qu'en réunion au sommet pour assister aux discussions préparatoires d'un conseil d'administration où les syndicats seront présents.

La CGT interroge l'administration sur les ressources de l'établissement et en particulier ce que recouvre « le produit des opérations commerciales », formulation qui paraît très large et fait plutôt penser à un EPIC. Elle demande également pourquoi l'établissement sera autorisé à placer ses fonds. L'administration répond qu'il s'agit de rédactions standards...

La CGT accueille favorablement l'ajout à notre demande d'un paragraphe qui sécurise la présence des PNT et OPA dans le CEREMA. Elle interroge néanmoins l'administration sur la reprise des contractuels (hors PNT), qui seraient amenés à signer un nouveau contrat reprenant les mêmes dispositions que leur contrat actuel. Elle demande comment seront régies l'évolution de leurs salaires (aujourd'hui établie par circulaire) et la reprise de leur ancienneté dans la fonction publique (dans la perspective d'une titularisation). L'administration va étudier cette question.

La CGT accueille favorablement le fait que la question du rattachement des CRICR soit à nouveau à l'étude et non tranchée. Elle avait rappelé dans un courrier précédent cette réunion son opposition au rattachement des CRICR aux DIR. La CGT pose la question du périmètre retenu pour le CEREMA, notamment pour le CETE Île-de-France. L'administration ne soumet pas ce jour de proposition de périmètre. Cela sera évoqué à la prochaine réunion.

Sur les assermentations, la CGT a fait part à l'administration du fait que des agents des CETE sont aujourd'hui également assermentés au titre du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code de la santé voire du code du travail. L'administration ne modifie pas la rédaction à ce stade mais réexaminera cette question.

Effectifs :

Le document remis indique que les effectifs cibles des services amenés à intégrer le CEREMA seraient au 31 décembre 2012 (hors ajustements de périmètres) de l'ordre de 3 300 ETP, dont environ 33 % d'agents de catégories A/A+, presque 40 % d'agents de catégorie B et 21 % d'agents de catégorie C. Les OPA représenteraient 5 % des effectifs et les vacataires moins de 2 %.

L'administration précise à cette occasion que selon les données 2012 qu'elle a recueillie par jonction des remontées des 11 services, le CEREMA fait un chiffre d'affaires de 278 M€ dont 29 M€ d'ingénierie pour tiers. Le pro-rata prévisionnel de l'activité du CEREMA pour le compte de tiers serait donc selon ces premières données qui restent à affiner de 10,4 %.

Enfin, l'administration évoque un quasi abandon du titre IX (ou d'un équivalent) pour les commandes centrales, qui seraient largement définies et dimensionnées dans la programmation pluriannuelle du CEREMA. Subsisterait un dispositif du type titre IX qui serait essentiellement utilisé pour piloter la commande locale.

La CGT demande ce qu'il advient des postes vacants au 31/12/2013. L'administration explique que le CEREMA sera limité d'une part par un plafond d'emplois et d'autre part par le transfert qui sera fait de la masse salariale actuellement dédiée aux postes occupés. Ainsi, si le plafond d'emplois pourrait être similaire à la somme des ETP cibles aujourd'hui alloués aux services ou parties de services qui seront intégrés au CEREMA, la masse salariale transmise par le ministère du budget au CEREMA au 1er janvier 2013 sera selon l'administration au mieux égale à la masse salariale correspondant aux postes effectivement occupés au 31/12/2013. Le CEREMA n'aura donc pas les moyens de financer plus de postes en 2014 que ceux qui seront occupés au 31/12/2013 d'où une perte dans les faits des postes vacants, qui ne seront pas financés en 2014. En bref, même si le plafond d'emplois incluait les postes vacants, ces postes ne seraient pas financés !

Pour la CGT, l'intégralité des postes doit être conservée, y-compris bien sûr les postes vacants. L'administration a beau jouer le méchant Bercy contre les bons ministres du METL et du MEDDE, pour la CGT c'est le gouvernement (qui inclut un certain nombre de ministres solidaires de la même politique) qui doit maintenir l'intégralité des postes (ce qui est bien sûr en contradiction avec la politique d'austérité qu'il mène...).

De plus, la CGT exige que tout soit fait pour rendre la vacance minimale à la création de l'établissement. Elle rappelle par exemple que le recrutement d'experts techniques peut être fait facilement par chaque directeur de service via l'organisation d'un concours déconcentré. Cette possibilité doit être mise en œuvre dès maintenant.

La CGT demande un état des lieux sur les budgets de fonctionnement, aussi précis que celui fourni sur les effectifs. Elle demande également de connaître l'état des recettes pour compte de tiers à la fin 2012. En effet, l'étude d'impact précise que les ressources de fonctionnement qui seront fournies au CEREMA lors de sa création seront calculées en additionnant les budgets de fonctionnement des services en 2012 et en retranchant les recettes pour compte de tiers. Il est donc indispensable de pouvoir suivre ces éléments entre 2012 et les premières années de fonctionnement du CEREMA.

Le projet de décret :

Concernant la composition du conseil d'administration, la CGT défend une parité entre l'administration et les collectivités locales, ainsi qu'une place significative des représentants du personnel. Le cabinet du METL se déclare favorable à un rééquilibrage entre la place de l'État et celle des collectivités et à une place plus importante pour les représentants du personnel et les personnes qualifiées.

La préfiguration indique que les dates du conseil d'administration seront fixées annuellement et connues pour l'année. Par la suite, elle évoque des cas où le Conseil d'administration doit prendre une décision en urgence, ce qui suppose de prévoir des visioconférences, la possibilité de donner facilement son mandat à un autre membre du conseil, et envisage même des consultations par mail.

La CGT milite pour privilégier une présence physique maximale des membres du conseil d'administration lors des séances. Elle s'oppose à la dématérialisation des échanges et à l'utilisation de visioconférences pour ces réunions.

Faute de temps, le projet de décret n'est pas examiné jusqu'au bout. La réunion est en effet brutalement arrêtée, car la salle était réservée pour une autre réunion à partir de 16h.

Étude d'impact :

Le document n'a pas été évoqué. La CGT relève néanmoins sur la multiplication des références aux mutualisations dans l'étude d'impact, qui sont citées comme de nouvelles opportunités offertes par le CEREMA. Ainsi, l'étude d'impact explique qu'actuellement «les mutualisations se heurtent à des logiques internes » (p 12) et plus loin, que la création du CEREMA « facilitera l'agrégation d'équipes aujourd'hui dispersées » (p 23). La CGT rappelle son opposition aux mutualisations uniquement dictées par la réduction des effectifs, et d'autant plus si celles-ci entraînent des fermetures d'implantations. La CGT exige que soit mentionné la garantie de 2 ans de maintien des effectifs et des moyens présente dans le protocole. Or au contraire, l'étude d'impact affirme que « des gains en matière de coûts seront obtenus sous l'effet des mutualisations qui seront mises en œuvre dans le cadre du regroupement des services, les économies ne devant commencer à prendre leur effet qu'après une première année de fonctionnement dans le meilleur des cas » (p 23). Ces éléments sont contraires aux engagements pris par l'administration dans le protocole.

Enfin, la CGT rappelle qu'elle demande que soit supprimés les passages évoquant le droit privé dans l'étude d'impact (mention de délégués du personnel, d'accords collectifs, de comités d'entreprise...).

Suite du calendrier :

La date de la prochaine réunion du comité de suivi n'est pas connue du fait de la fin chaotique de la réunion. Néanmoins, les documents vont être finalisés et soumis à l'avis du CTM (Comité Technique Ministériel) du 27 février ainsi qu'à l'avis des comités techniques locaux de chaque service. Nous découvrirons donc à cette occasion des derniers arbitrages de l'administration... La date du prochain comité de suivi n'est pas arrêtée.



7 FEVRIER 2013

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LES CONTRACTUELS DE L'ONEMA

Administration :

- Ministère :

·DRH : Hervé SCHMITT, Oriane GAUFFRE,
Valentine BRAIVE

DEB : Hervé BRULE, Bénédicte GENIN.

- ONEMA :

·Elizabeth DUPONT-KERLAN (DG), François
LACROIX (DGA), ·Sophie GRAVELLIER (SG),
Astrid CHAUVIERE (DRH)

- Personnels :

·SNAPE ONEMA SOLIDAIRES :

Anne AESCHIMANN

·**SN CGT** : Francis COMBROUZE, Dorian
COULLIER, Vincent VAUCLIN

SNE FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ, Patrice
CARPENTIER

·**Collectif CDD** : Pierre-François STAUB, Jérôme
BOUCHE, Nirmala SEON-MASSIN, François
ROUGERIE, Christian JOURDAN.

POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS CDD et JACOB.

Les représentants du ministère rappellent les différentes étapes :

- Réunions de travail des 20 décembre et 11 janvier ; la DGAFP a été relancée (déjà saisie en juillet puis octobre sur la question des CDD)

- Rendez-vous avec le contrôleur financier (CF) le 14 janvier.

Le CF n'a pas changé d'avis. Ce qui apparaît faisable pour la DGAFP ne l'est pas selon son interprétation des textes. Il ne se pliera qu'aux instructions de son propre ministère (BERCY).

L'urgence de la situation est unanimement reconnue.

Les contacts entre les cabinets de l'Écologie, de la Fonction publique, du Budget et du Premier ministre sont intenses pour obtenir un arbitrage, y compris au moyen d'une réunion interministérielle (date non fixée).

Des contacts ont également été pris avec les services du ministère du Budget, pour expliquer le dossier et leur permettre de rendre une réponse rapide.

Seuls les 2 sujets « CDD » et « JACOB » seraient à l'ordre du jour de la RIME (susceptibles donc tous deux de recueillir des arbitrages favorables, sans toutefois que l'on ait aujourd'hui l'accord de la DGAFP pour l'application JACOB – pas de réponse sur le projet d'arrêté et de grille).

Sur les CDD : la question est double puisqu'il faut s'occuper du « stock » (CDD actuellement en poste) mais également aborder l'avenir.

Sophie GRAVELLIER ajoute que le CF a encore durci sa position puisqu'il refuse désormais tout renouvellement de CDD, y compris pour ceux dont les durées initiales étaient inférieures à 10 mois.

DISCUSSION.

Les organisations syndicales rappellent que la mobilisation des personnels a commencé en novembre 2011 et que déjà l'urgence de la situation avait été annoncée.

Concernant la non application des accords JACOB, les représentants des personnels ne comprennent pas le retard pris alors que tous les textes nécessaires existent désormais et que l'ONCFS a pris les mesures dès 2009.

Les alertes ont été multiples.

Si l'on peut se réjouir que le ministère montre de l'énergie et la volonté d'aboutir, on ne peut toutefois que regretter les incertitudes sur l'arbitrage à venir (RIME ? Pas RIME ?) et sur le manque de calendrier. Certains CDD se terminent dans les jours ou semaines qui viennent.

La CGT rappelle que la ministre de l'Écologie pourrait tout à fait donner l'ordre au CF ou en tout cas passer outre son refus. La SG indique que dans ce cas l'agent comptable peut refuser de payer les agents (je ne sais pas si cette menace est réelle mais elle n'a pas été contredite en séance en tout cas).

CONTRAT « REPUTE CDI » .

Le ministère rappelle que le CF ne prend pas en considération l'article 8 du décret 86-83, et ce bien que cet article s'applique également aux établissements dérogatoires (l'établissement étant inscrit sur la liste dérogatoire, il serait sensé selon la CF « déroger à tout »).

Le MEDDE mentionne qu'il existe une grille CDI propre au Ministère.

Pour les agents dont le CDD a déjà été renouvelé, la voie du contentieux est ouverte. Elle est toutefois longue et risquée.

Pour ceux dont le CDD n'a pas été renouvelé, ils doivent être informés du terme de leur contrat au moins 3 mois avant l'échéance.

CONCOURS ITA.

Tous les postes n'ont pas été ouverts à la 1^{ère} vague de concours (printemps 2013).

Une 2^{ème} vague reste à organiser, mais certains des agents qui pourraient s'y inscrire verront le terme de leur CDD (certains dès juillet) bien avant leur date de recrutement en cas de réussite.

La DG ONEMA avait proposé lors de la précédente réunion de prolonger les CDD.

Quid de leur situation ?

La DG ONEMA maintient sa proposition de renouvellement du CDD (incertitudes sur position CF).

Le statut ITA, en son article 15, prévoit la possibilité d'un maintien de rémunération pour les stagiaires « qui avaient la qualité d'agents de l'ONEMA » dans la limite toutefois de la rémunération qu'ils percevront une fois reclassés à l'issue de l'année de stage.

Des divergences de lecture font apparaître de possibles désaccords entre les représentants du personnel et ceux de l'administration quant à la « qualité d'agents de l'ONEMA ». Tous finissent par acter que le texte doit être appliqué favorablement aux personnels.

Tous les CDD de l'ONEMA ont bien la « qualité d'agents de l'ONEMA » (en tout cas c'est la position que défendra l'Onema mais sans garantie sur la réponse du CF qui aura sans doute comme toujours le dernier mot), et l'ancienneté en tant que CDD devra être prise en compte .

Le statut ITA ne le prévoyant pas, il n'y aura pas d'obligation de mobilité pour les lauréats.

TITULARISATION.

6 personnels actuellement en CDD répondent aux critères pour prétendre aux concours sur corps de fonctionnaires (ITPE, IAE).

Le ministère de l'Agriculture a obtenu son décret pour organiser de tels concours, où l'on apprend que le corps des IAE est un corps d'accueil possible pour les EPA du MEDDE; suite à ce décret il convient d'actualiser l'information sur les dates de tels concours IAE.

Le ministère de l'Ecologie est toujours en attente de la signature du décret le concernant.

Les arrêtés sont prêts à être signés pour ouvrir les concours en 2013 dans le corps des ITPE.

Les décalages de dates d'ouverture posent un problème, surtout si le corps des IAE se révélait plus favorable aux agents.

Les personnels susceptibles de s'inscrire à de tels concours n'ont toujours pas reçu les informations nécessaires.

La DG ONEMA s'engage à les leur communiquer rapidement (le MEDDE précise qu'un nouveau support d'information Power Point vient de paraître à ce sujet), et à faire pour chacun des simulations de reclassement dans les grilles correspondantes.

L'épreuve écrite ne prévoit pas d'option, mais selon la DRH du ministère l'exercice ne sera pas discriminant pour les personnels spécialisés « eau ».

L'écrit fera l'objet d'une préparation en CVRH.

Il ne devrait pas y avoir de problème pour nommer les lauréats à l'ONEMA.

LES CLANDESTINS.

Il s'agit de personnels employés en CDD par des organismes partenaires de l'ONEMA mais travaillant pour l'ONEMA sur la majorité voire l'intégralité de leurs missions. Certains d'entre eux n'ont jamais mis les pieds dans leur organisme de rattachement (où ils ne connaissent même pas leur supérieur hiérarchique), ont un bureau à Vincennes et un mail Onema.

Certains d'entre eux n'apparaissent pas dans les listes proposées.

EMPLOI PERMANENT – EMPLOI NON PERMANENT.

Depuis sa création en 2007, l'ONEMA emploie en permanence environ 70 CDD. Si quelques-uns ont bien été recrutés pour pourvoir des besoins ponctuels (remplacement de congés maladie, maternité ...), la grande majorité est bien employée sur des besoins permanents de l'établissement.

La DG de l'ONEMA repousse les arguments des organisations syndicales aux motifs habituels de plafond d'emploi (alors que les CDD comptent bien dans le plafond), de vacances de postes « utilisables », et d'organisation de l'établissement.

Les OS rappellent qu'à besoin permanent doit correspondre un emploi permanent sur CDI (ou fonctionnaire).

CONCLUSION et INFORMATION DES PERSONNELS (HMI).

Les représentants du ministère adresseront un compte-rendu de la réunion.

L'heure mensuelle d'information organisée par les OS de l'ONEMA immédiatement après la réunion sur les 2 sujets « JACOB » et « CDD » a permis de faire le point, d'informer les personnels et d'envisager de nouvelles actions.

Visiblement les représentants du ministère mènent le dossier avec conviction, mais aucun résultat concret n'a été obtenu ou en tout cas communiqué. Tous restent en attente d'un arbitrage (Matignon ? RIME ?) sans calendrier.

Plus que jamais, nous devons rester mobilisés et continuer à sensibiliser tous les interlocuteurs possibles.

Avant la prochaine commission permanente du Conseil d'administration de l'ONEMA (le 21/02) qui pourrait être l'occasion d'une intervention des représentants des personnels sous forme d'information des membres ...

Avant le prochain Conseil d'administration du mois de mars qui pourrait être l'occasion d'une nouvelle manifestation des personnels ...

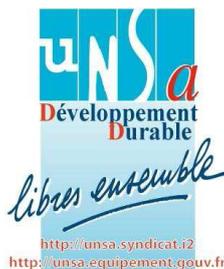
RETROUVONS-NOUS DEVANT LE MINISTERE LE VENDREDI 15 FEVRIER A 12h30

Hôtel de Roquelaure
246 du boulevard Saint-Germain
PARIS 7e arrondissement,

Pour y être reçus par la ministre ...

Pour faire entendre encore une fois notre voix

Pour que nos légitimes attentes se concrétisent ... enfin !



Le 12 février 2013

Les Secrétaires Généraux des Fédérations
Syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU

à

Madame Cécile DUFLLOT

Ministre de l'égalité des territoires et du
Logement (METL)

Madame Delphine BATHO

Ministre de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie (MEDDE)

OBJET : Demande d'audience du CCAS avec les fédérations syndicales
représentatives du METL et du MEDDE sur le devenir de l'action sociale Ministérielle.

Mesdames les Ministres,

La rencontre nationale des **président(e)s de Comités locaux d'Action Sociale (CLAS)**
s'est tenue sur le site de la Défense les 26, 27, 28 novembre 2012.

150 représentants locaux et nationaux y étaient présents, pour faire un état des lieux
de l'action sociale ministérielle mise en œuvre dans les différents services où sont
affectés les agents du ministère, pour valoriser le travail des acteurs sociaux dans le
but de répondre aux besoins des personnels en matière d'action sociale, et pour
réfléchir sur les pistes d'évolutions d'une action sociale de proximité au service des
agents issus d'origine ministérielle et de cultures différentes.

Lors de l'audience d'une délégation du CCAS AU CABINET DE Mme Delphine BATHO
le 7 septembre 2012, il avait été annoncé la venue de Mme la Ministre aux
rencontres des président(e)s de CLAS le 27 novembre 2012.

Cette annonce avait été accueillie très favorablement par l'ensemble des acteurs sociaux de nos ministères, qui y avaient perçu le signe d'une reconnaissance du rôle joué par les structures d'action sociale, pour garantir la cohésion sociale au sein des services et un lien social fort entre les personnels actifs et retraités.

La non venue de Mme la Ministre révélée par la Directrice des Ressources Humaines le 27 novembre 2012 au matin, a créé une **grande déception au sein de l'assemblée.**

D'autre part le discours de clôture de Mme EYSSARTIER a mis le doute aux 150 participants sur la réelle volonté de nos ministères de maintenir l'organisation actuelle de l'action sociale ministérielle, et renvoyant aux décisions du ministère de la fonction publique sur le devenir de notre action sociale.

C'est pourquoi le comité central d'action sociale et les fédérations syndicales représentatives du METL et du MEDDE, vous sollicitent une audience afin d'obtenir des réponses à leurs questions concernant le devenir de l'action sociale ministérielle, à partir des propositions formulées lors de la réunion du 3 octobre 2012 par les fédérations syndicales pour la venue de Mme la Ministre aux rencontres nationales des président(e)s de CLAS.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de croire, en nos sentiments respectueux.

Pour le CCAS <i>Signé</i>	Pour la CGT <i>Signé</i>	Pour FO <i>Signé</i>	Pour la CFDT <i>Signé</i>	Pour l'UNSA <i>Signé</i>	Pour la FSU <i>Signé</i>
Christian MAHUT	Nicolas BAILLE	Jean HEDOU	Hubert LEBRETON	Daniel PUIGMAL	Jean-Luc CIULKIEWICZ



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 12 février 2013

Madame Delphine BATHO, ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie

Monsieur Frédéric CUVILLIER, ministre délégué
chargé des transports, de la mer et de la pêche

Madame la ministre,
Monsieur le ministre délégué,

Veillez trouver ci-joint, la motion « ***Urgence : pour faire face aux missions, il faut des moyens supplémentaires pour l'AAMP !*** » adoptée à Brest le 31 janvier dernier par l'assemblée des personnels réunie par la section CGT de l'Agence des aires marines protégées (AAMP).

Nous vous prions, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour la FNEE-CGT

Signé

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général

Pour l'UFE-CGT

Signé

Francis COMBROUZE
Secrétaire Général

Motion à l'attention des ministres, MME BATHO et M.CUVILLIER
- adoptée à BREST le 31 janvier par l'assemblée des personnels réunie par la section CGT
de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) -

(Copies à M. le Directeur général et à M. le Président du CA)

**URGENCE : POUR FAIRE FACE AUX MISSIONS,
IL FAUT DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR L'AAMP !**

Les personnels de l'Agence des aires marines protégées tiennent à vous alerter sur la gravité de la situation concernant les missions et les conditions de travail des personnels de toute catégorie de l'Agence.

Nos objectifs, fixés par le législateur et le ministère dans le cadre de la stratégie nationale de la biodiversité et de la stratégie nationale de création et de gestion des AMP sont bien connus. L'Agence des aires marines protégées a pour principales missions : l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français, l'animation du réseau des aires marines protégées, le soutien technique et financier aux parcs naturels marins, le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer. En particulier, elle coordonne et met en place les missions d'étude qui sont créés pour étudier ces projets. Elle apporte des moyens humains, techniques et financiers aux parcs naturels marins, une fois créés. Or les moyens accordés, en effectifs et en crédits, sont dérisoires pour les tenir : 1 Parc marin en régime de fonctionnement (celui de la Mer d'Iroise) c'est 25 ETP et une gouvernance bien intégrée avec tous les acteurs locaux. 4 Parcs créés, pour ne pas faire de parcs papier, c'est 100 ETP permanents en plus. Et 5 autres parcs marins pour tenir l'objectif et l'échéance de 2013, ce serait 125 ETP en plus ! Et la participation déterminante de l'Agence pour le compte de l'Etat, à Natura 2000 en mer, à la DCSMM, à la création d'aires marines protégées avec les enjeux supplémentaires ultra marins, cela c'est encore des besoins de personnels qualifiés permanents.

Les personnels, dont beaucoup en CDD malgré la loi de dé précarisation de mars 2012, se dévouent sans compter. Ils n'en peuvent plus. Des tensions, nouvelles et généralisées, se produisent à différents niveaux.

Nous vous demandons avec gravité :

- des moyens financiers pour un plan de recrutement sur 2 ans avec des postes ouverts à l'Agence pour faire face à nos missions avec des emplois permanents et résorber la précarité en intégrant les CDD existants en CDI, titularisant celles et ceux qui remplissent les conditions de la loi,

- des moyens financiers affectés à nos missions prioritaires pour arrêter les redéploiements contraints et embauches de précaires, ou autres acrobaties de sous-traitance !

Les risques psychosociaux sont déjà un sujet dans notre jeune établissement public : nous disons stop !

Ce n'est ni l'annonce d'une grande ou petite Agence nationale de la Biodiversité avec des mois et années de mise en place incertaine, ni l'annonce d'une "modernisation", dont nous avons besoin pour mener à bien les tâches qui nous motivent. Nous voulons être entendus : il nous faut des moyens nouveaux, de la stabilité, pour monter en puissance et du respect pour tous les personnels.

Nous vous remercions de votre prompt réponse.



COMMUNIQUE

Action nationale des personnels Equipement de la DGAC

Ce jeudi 12 février, plus de 150 agents venant de différents sites de métropole ont répondu à l'appel de la CGT, envahissant une nouvelle fois le siège de la DGAC pour dénoncer leurs conditions de gestion déplorables et l'absence de reconnaissance au sein de cette direction. A cette occasion la CGT a été reçue par le Cabinet ministériel.

Délégation CGT : Nicolas BAILLE et Maurice BARLA pour la FNEE-CGT, Julien CHOPARD et Christophe PRINGOT pour l'USAC-CGT.

Conseiller Social du Ministre Cuvillier, M.AMBROSINI et le SG de la DGAC, M.MASSE

L'écoute du cabinet ministériel a été attentive, demandant au secrétaire général de l'aviation civile de préciser un certain nombre de détails techniques ainsi que le tableau de bord de ce qui avait été entrepris par la DGAC pour ces personnels.

La CGT a pu faire un bref historique de la situation des personnels Equipement au sein de la DGAC (actuellement 550 agents en métropole et outre-mer) et de son évolution, conséquence de la réorganisation des services bases aériennes, détailler les nombreux problèmes de gestion rencontrés au quotidien (statutaire et indemnitaire...) et développer ses principales revendications. La CGT a alerté sur la nécessité d'une meilleure coordination entre le secrétariat général du MEDDE et la DGAC que ce soit pour régler les problèmes de gestion ou pour préparer les conditions d'une reconnaissance par voie statutaire ou indemnitaire.

La CGT a également rappelé avec insistance, l'engagement ministériel confirmé par le Directeur Général de l'Aviation Civile sur les pertes de rémunération suite à la réorganisation des services bases aériennes.

M.AMBROSINI nous a déclaré découvrir le sujet, précisant qu'à ce stade il n'y avait pas d'arbitrage sur l'aspect revendicatif, mais a insisté néanmoins sur sa volonté de voir avancer la situation rapidement et a conclu sur deux grands principes :

- La nécessité pour la DGAC de respecter ses engagements (GT Equipement notamment) et de mettre fin aux difficultés de gestion en lien avec le MEDDE en tenant informés les organisations syndicales au travers de réunions de suivi en février et mars. Ceci accompagné d'une obligation de résultat et d'une clause de revoyure, début avril au Cabinet.
- L'intégration pleine et entière des personnels Equipement au processus de négociation du protocole social à venir, avec définition des grandes orientations pour les mesures soumises à la négociation (voie statutaire ou indemnitaire).

D'ici là, le cabinet s'est engagé à faciliter les échanges entre les services du SG du MEDDE et de ceux de la DGAC.

Si cette audience ne répond pas à l'ensemble des attentes, elle est néanmoins de nature à ouvrir des portes. Il convient de mesurer la prise en compte du sujet au bon niveau décisionnel (ministériel). Cependant, c'est bien avec les personnels que la CGT définira les suites à donner au mouvement. Dès à présent, des pistes fortes ont été esquissées avec les personnels présents au siège de la DGAC telles que l'organisation d'actions sur les différents sites pour continuer à porter nos revendications auprès de la DGAC sans exclure le recours à la grève si aucune évolution significative n'est à constater.



Montreuil le 7 février 2013,

A Madame Marylise Lebranchu,
Ministre de la Fonction publique

Nos réf. : GO/CJA 02.2013

Madame la Ministre,

Dès la grande conférence sociale de juillet 2012, la CGT vous a demandé d'exprimer un geste politique fort vis à vis des employeurs publics, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 31 mars 2011 sur « *l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions d'emploi* » des contractuels.

La CGT estimait ce geste absolument nécessaire, de façon à ce que le protocole du 31 mars soit véritablement mis en œuvre par l'ensemble des employeurs publics. Nous persistons dans notre jugement.

En signant cet accord, la CGT a engagé sa signature sur un compromis rendant titularisable l'ensemble des agents ayant quatre ans d'ancienneté à la date de clôture des inscriptions à l'épreuve d'accès à l'emploi titulaire, à la condition qu'ils aient deux ans d'ancienneté au 31 mars 2011.

Le protocole stipule explicitement que « *Ces agents devront justifier à la date du concours spécifique ou de l'examen professionnel d'une ancienneté de service effectif auprès de leur employeur d'au moins 4 années sur une période de référence de 6 ans, dont deux années au moins réalisées antérieurement à la date du présent protocole.* ».

La loi du 12 mars 2012 traduit cette disposition dans son article 4 :

« *I. — Le bénéfice de l'accès à la fonction publique de l'Etat prévu à l'article 1er est subordonné, pour les agents titulaires d'un contrat à durée déterminée, à une durée de services publics effectifs au moins égale à quatre années en équivalent temps plein : 1° Soit au cours des six années précédant le 31 mars 2011 ; 2° Soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel ils postulent. Dans ce cas, au moins deux des quatre années de services exigées, en équivalent temps plein, doivent avoir été accomplies au cours des quatre années précédant le 31 mars 2011.* »

De nombreuses dispositions de l'accord permettent de s'assurer que le plus grand nombre possible d'agents concernés soient titularisables : prise en compte du nombre d'agents éligibles pour fixer le nombre d'emplois ouverts à la titularisation, transformation d'emploi ou de crédits permettant la titularisation, temps partiel considéré comme du temps plein ou aux trois quarts du temps plein, continuité d'ancienneté malgré des changements d'employeurs suite à une restructuration ou à des contrats successifs sur un même poste, élargissement des

missions des corps existants, bénéficie du dispositif spécifique pour un établissement public sortant de la dérogation à l'emploi titulaire au titre du décret 84-38.

La CGT assume sa signature, et considère qu'elle a obtenu de nombreuses avancées dans le cadre des négociations. Elle exerce de façon vigilante le suivi de cet accord.

Cependant, force lui est de constater que l'application de cet accord et des dispositions de la loi ne permettent pas à l'ensemble des agents qui devraient être éligibles à la titularisation de l'être réellement.

Près de deux ans après la signature de l'accord, la totalité des agents ayant deux ans d'ancienneté au 31 mars 2011 devraient être titularisables au 31 mars 2013. Aucun recrutement n'ayant encore été prononcé au titre du dispositif spécifique, ceux-ci devraient tous être en situation de candidater dès cette année.

La réalité est pour le moins très éloignée de ce qu'elle devrait être.

De nombreux employeurs publics ont mis fin au CDD d'agents ayant 2 ans d'ancienneté au 31 mars 2011, de façon à ce qu'ils n'atteignent pas les quatre ans d'ancienneté leur permettant d'accéder à l'emploi titulaire. Une telle pratique contrevient à l'accord que nous avons signé.

Au nom du respect de cet accord, nous demandons à la ministre de la Fonction publique qu'elle affirme la nécessité pour les employeurs publics de permettre à l'ensemble des agents ayant deux ans d'ancienneté au 31 mars 2011 d'être maintenu dans l'emploi public jusqu'à leurs quatre ans d'ancienneté.

D'autre part de nombreux agents éligibles car ayant quatre ans d'ancienneté sont eux aussi sortis de l'emploi public, par non renouvellement de leur CDD.

L'affirmation par les employeurs publics concernés que ces agents pourront se présenter aux épreuves de titularisation est insatisfaisante.

D'une part il n'y a pas de sens pour un employeur à se séparer d'un agent qu'il devra titulariser à relativement brève échéance, et qui occupe déjà un des emplois ouverts.

D'autre part, il est difficile pour les organisations syndicales d'avoir la certitude que l'ensemble des agents éligibles auront véritablement la possibilité d'accéder à l'emploi titulaire sur la durée du dispositif spécifique.

Dans ces deux situations, le respect apparemment formel de la loi par les employeurs publics contrevient à l'accord, qui, pour son application pleine et entière, suppose le maintien dans l'emploi public des agents éligibles au dispositif spécifique. Ce qui nous paraît être le minimum pour un accord de *« sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique »*.

D'autres questions se posent très concrètement sur l'ampleur du dispositif de titularisation, par exemple quant à l'ouverture de l'ensemble des corps ou cadres d'emploi, quant à la prise en compte des contrats dans l'hospitalière pour l'éligibilité des agents sous contrats successifs sur un même poste, ou pour l'éligibilité d'agents de la territoriale employés sur des contrats temporaires mais sur des besoins permanents.

De même à ce jour, le décret d'application pour la FPH n'est toujours pas paru.

C'est pourquoi nous demandons qu'un premier bilan soit fait dès 2013, et que des possibilités de compléter les textes soient ouvertes, à l'image de ce qui est envisagé pour faire bénéficier de la loi du 12 mars 2012 les agents sortant d'une dérogation à l'emploi titulaire d'origine législative.

Il nous paraît particulièrement nécessaire de pouvoir mesurer l'ampleur de l'exclusion de l'emploi public d'agents en CDD, tant ceux ayant deux ans d'ancienneté au 31 mars 2011 que ceux ayant déjà quatre ans.

L'ensemble des employeurs publics ne contrevient heureusement pas à l'accord du 31 mars. Mais une lecture purement littérale de la loi du 12 mars 2012, ayant pour objectif de réduire le plus possible le nombre d'agents titularisables, n'est pour la CGT pas compatible avec l'accord du 31 mars 2011.

La CGT Fonction publique considère que cette exclusion de l'emploi public par de trop nombreux employeurs publics est une forte remise en cause de l'accord qu'elle a signé.

Elle considère en outre que l'absence de lien de subordination entre la Fonction publique et les employeurs publics ne l'exonère pas de sa responsabilité politique.

C'est avec le ministère de la Fonction publique que la CGT Fonction publique a signé l'accord du 31 mars, qui est supposé être appliqué dans sa totalité par l'ensemble des employeurs publics, dans son esprit et dans sa lettre.

Cette question est d'autant plus importante que nous entrons dans une période où plusieurs accords seront proposés à la signature des organisations syndicales par le ministère de la Fonction publique.

C'est pourquoi nous vous demandons de nouveau de vous exprimer publiquement sur l'application de l'accord du 31 mars 2011 et de la loi du 12 mars 2012, en affirmant auprès de tous les employeurs publics la nécessité :

- de maintenir dans l'emploi public l'ensemble des agents en CDD éligibles à la titularisation
- de garantir l'accès à l'emploi titulaire à tous les agents éligibles placés hors de l'emploi public
- d'ouvrir le même nombre de postes à la titularisation qu'il y a d'agents éligibles.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Le Secrétaire Général
Jean-Marc CANON





Communiqué du 7 février 2013

Salaires, pouvoir d'achat et carrières dans la Fonction publique : le compte n'y est vraiment pas !

A l'issue de la réunion de ce matin convoquée par la ministre de la Fonction publique sur les carrières et rémunérations dans la Fonction publique, la CGT constate que le gouvernement a fait le choix de ne pas répondre aux fortes attentes des agents.

Sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Cette décision lourde prolonge en la matière la politique du précédent gouvernement. Pour la CGT, ce choix inacceptable appelle une forte réaction des personnels et de leurs organisations syndicales.

Si la ministre a renouvelé ses fortes critiques concernant la journée de carence, et laissé entendre qu'une décision la concernant devrait être prochainement prise, l'annonce tant attendue de son abrogation n'a toujours pas été actée.

Sur la grille indiciaire, la CGT sera très offensive quant à l'ampleur du plan pluriannuel de reconstruction de la grille accepté par la ministre. Elle revendique d'ores et déjà que ce plan démarre dès 2013 et non à partir de 2014, date retenue par la ministre.

La CGT acte positivement le dé-contingentement du 8^{ème} échelon de la catégorie C, tout en considérant qu'il ne s'agit que d'une première mesure qui en appelle de bien plus ambitieuses en matière de revalorisation de la grille. Elle entend que, dans ce cadre, la ministre mette en œuvre sa volonté formulée ce jour de rééquilibrer le rapport entre part indemnitaire et part indiciaire, au profit de cette dernière.

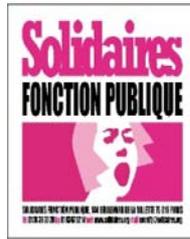
Sur la suppression de la prime de fonctions et de résultats, demandée de longue date par notre organisation et d'autres, la CGT reste interrogative et vigilante puisque la ministre a semblé tracer la perspective d'un nouveau dispositif indemnitaire restant au moins en partie fondé sur la « *valeur professionnelle* ».

Au global, pour la CGT, le compte n'est y vraiment pas.

Notre organisation maintient que l'austérité n'est pas une fatalité et que d'autres choix économiques sont possibles. Les 193 milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations donnés chaque année au patronat constituent pour une grande part des dépenses publiques infondées et inutiles. Il y a là largement les moyens nécessaires pour des choix de progrès pour la Fonction publique, ses agents et donc, la population. Il y a là aussi matière à favoriser le développement économique, la politique industrielle, l'aménagement harmonieux du territoire.

Dans le prolongement de la journée du 31 janvier, la CGT considère que la construction du rapport de force doit se poursuivre. D'ores et déjà, elle œuvre à la construction de nouvelles étapes unitaires de mobilisation.

Montreuil, le 7 février 2013



COMMUNIQUE

A la suite de la réunion du 7 février 2013 avec la Ministre, les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC ont écouté avec attention ce que celle-ci a déclaré au nom du gouvernement.

Sans revenir sur l'ensemble des éléments que Marylise LEBRANCHU a abordés, nos organisations syndicales relèvent que, sur au moins deux points importants, la Ministre est demeurée très en deçà des légitimes attentes des personnels :

⇒ **Sur l'augmentation de la valeur du point d'indice**, nous ne pouvons accepter que, comme l'envisage le gouvernement, 2013 soit une année de gel supplémentaire. Une telle perspective aurait des conséquences insupportables pour tous les agents et leur pouvoir d'achat ;

⇒ **Sur le jour de carence**, nous ne pouvons que déplorer que son abrogation, complète et immédiate, n'ait pas été annoncée et actée.

Les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC estiment qu'il y a urgence à ce que la Ministre apporte d'autres réponses sur ces dossiers brûlants.

Paris, le 8 février 2013

Tous dans l'action

le 5 mars pour l'emploi

Non à l'accord de régression sociale du 11 janvier !

Aujourd'hui, dans tout le pays, des dizaines de milliers de salariés « ne lâchent rien ». Ils continuent de s'opposer à la restructuration ou à la fermeture de leur entreprise pour empêcher les milliers de licenciements directs et indirects qu'elles entraînent.

Pas un jour, pas une heure sans que les salariés d'Arcelor Mittal, de Renault, de PSA, de Sanofi, de Virgin, de Candia, de Doux, de Pétroplus, de Good Year, d'Alcatel Lucent, de la Banque de France, de France Télévision, de Fralib, de Pilpa, et tant d'autres dans de plus petites entreprises ne fassent la une des journaux locaux et des journaux télévisés.

Les salariés résistent, parce qu'ils refusent de voir leur outil de travail détruit alors qu'aucun motif économique ne le justifie. Ils ne veulent pas, et ils ont raison, être les « dindons de la farce » des revirements stratégiques des grands groupes ou des brusques ruptures de contrats commerciaux par les donneurs d'ordres ! Ils ne veulent pas, et ils ont raison, avoir pour seule perspective, pour eux et leur famille, la précarité et l'inscription à Pôle emploi !

Ils refusent à juste titre d'être sacrifiés sur l'autel de la crise, alors que les grands groupes continuent d'engranger toujours plus de profits : l'an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit 5% de plus que l'année précédente. À cela, s'ajoutent 172 milliards d'euros d'aides diverses, que le gouvernement a encore complété au beau milieu des négociations sur l'emploi par un chèque « crédit d'impôt » de 20 milliards d'euros !

À l'issue des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales. Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres.

Les confédérations CGT et FO (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale. Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail.

L'affaire est sérieuse.

Au cœur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

En fait, le Medef obtient les moyens d'empêcher les salariés des grandes entreprises qui peuvent encore résister visiblement, mais aussi ceux des petites et moyennes entreprises, menacés de ruptures conventionnelles ou de plans de « départs volontaires », de mener les combats qu'ils mènent pour la défense de leur travail, de leur emploi et de leur entreprise. Tout cela pour gagner « en compétitivité », c'est à dire travailler plus avec des salaires gelés et avec moins de salariés.

Cet accord est un marché de dupes ! Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

C'est effectivement un « nouveau modèle économique et social », en rupture avec celui existant aujourd'hui en France. C'est celui du libéralisme, celui où le salarié se retrouve seul face à son patron, celui où les salariés et leurs représentants doivent dire « oui » à tout « avec le revolver sur la tempe », comme si leur salaire ou leur emploi étaient la cause des difficultés économiques.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi ! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel ! Faisons leur savoir ! Faisons-nous entendre !

TOUS DANS L'ACTION LE 5 MARS !

L'accord et l'argumentaire CGT sont sur le site www.cgt.fr

PENDANT LA NÉGOCIATION, LA CGT A NOTAMMENT REVENDIQUÉ

- ▶ *Un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements.*
- ▶ *Une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise des sites rentables, en cas de menace de fermeture.*
- ▶ *La généralisation de la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance avec voix délibérative.*
- ▶ *Une gestion prévisionnelle des emplois qui ne soit pas une gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois.*
- ▶ *L'encadrement des ruptures conventionnelles et la lutte contre le passage forcé à l'auto-entrepreneariat.*
- ▶ *Des instances représentatives interentreprises du personnel pour gagner une plus grande responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.*
- ▶ *Des CHSCT centraux à l'instar des CCE, avec respect des droits et moyens pour les CHSCT locaux.*
- ▶ *L'extension du contrat de sécurisation professionnelle à tous les salariés des entreprises de moins de 50 salariés et l'amélioration du congé de reclassement dans les entreprises de plus de 50.*
- ▶ *La construction d'un droit au travail à temps plein, sur un bassin d'emplois, pour les salariés pouvant cumuler plusieurs temps partiels.*
- ▶ *Des droits attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre pour tous les salariés (ancienneté, qualification, formation, prévoyance...) à négocier au niveau des branches.*
- ▶ *Une taxation de tous les CDD et des contrats d'intérim, à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage.*
- ▶ *Un compte individuel de formation opposable à l'employeur et un renforcement des droits à la formation professionnelle qualifiante pour chaque salarié, quel que soit son parcours.*

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vic syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

Appel de la CGT et de Force Ouvrière

Communiqué commun

Les deux confédérations CGT et FORCE OUVRIERE réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, la CGT et FORCE OUVRIERE décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les deux confédérations appellent leurs organisations territoriales et professionnelles à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible au travers de rassemblements, de manifestations et arrêts de travail dans les régions, départements et localités : le 5 MARS prochain.

Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Paris, le 8 février 2013



Déclaration du CCN de la CGT des 5 et 6 février 2013

La mobilisation des salariés est indispensable !

Le CCN, réuni le 5 et 6 février, constate que la situation économique et sociale en France, comme en Europe, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre dans tous les pays. Partout le Patronat se sert de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et les garanties collectives, faire pression sur le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser des couches de plus en plus nombreuses de salariés et de retraités.

L'Accord national interprofessionnel pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », conclu le 11 janvier dernier, s'inscrit dans cette logique. Il accentuerait la flexibilité et la précarité, au lieu de sécuriser davantage l'emploi et les parcours professionnels.

Au travers de toutes les négociations en cours ou à venir (retraite, chômage, qualité de vie au travail et égalité professionnelle) le Patronat veut imposer un nouveau modèle économique et social, ou le gré à gré entre patron et salarié remplacerait le Code du Travail.

Cet accord, minoritaire, ne correspond pas aux engagements pris par le Gouvernement lors de la Conférence sociale de cet été. Il ne doit pas être retranscrit dans la loi. Celle-ci doit, au contraire, permettre une véritable sécurisation du Travail.

C'est la responsabilité des parlementaires que de faire la loi. Elus pour le changement, ils ne doivent pas poursuivre cette régression sociale. La CGT entend continuer à faire entendre auprès d'eux ses arguments et ses propositions.

La mobilisation des salariés est indispensable.

Le CCN décide d'un engagement actif de la CGT le 14 mars pour dénoncer, avec le mouvement syndical européen, au sein de la CES, la nocivité des politiques d'austérité. La CGT sera notamment présente au rassemblement des syndicats à Bruxelles le 14 mars prochain.

Les organisations de la CGT décident également de construire une puissante journée de mobilisation réunissant toutes les professions début mars. Le CCN appelle toutes les organisations, les syndicats à multiplier les rencontres avec les salariés pour informer sur le contenu de l'accord et les propositions de la CGT, pour leur proposer l'action et décider, avec eux, des formes de mobilisations allant jusqu'à la grève, dans l'unité la plus large possible.

Construire une puissante mobilisation pour empêcher la transcription de cet accord et gagner une loi favorable est à la portée des salariés, en nous appuyant sur la confiance qu'ils manifestent en la CGT.

Plus que jamais, la crise c'est eux, la solution c'est nous !

Montreuil, le 6 février 2013

►►► 26° Congrès de l'UGFF

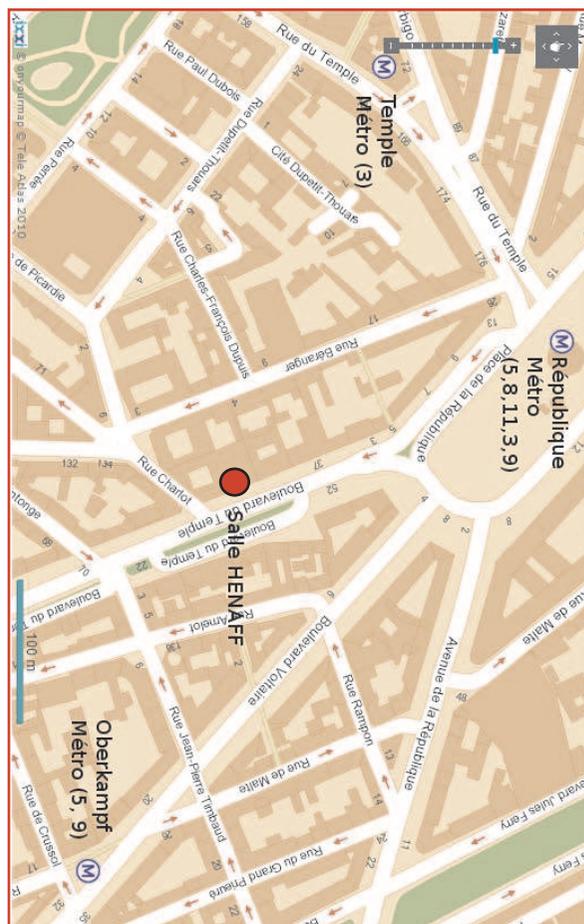
La Fonction publique française, confrontée aux coups de boutoir du libéralisme et à de profondes modifications du paysage institutionnel, se trouve aujourd'hui face à des enjeux majeurs. La mise en œuvre des lois successives de décentralisation et la montée en puissance des compétences de l'Union Européenne impactent les missions et l'organisation administrative de l'Etat.

Conçu il y a trente ans comme un ensemble de droits et obligations pour les fonctionnaires mais aussi et surtout comme une garantie pour tous les citoyens de la neutralité du service public, le statut général a subi de grandes remises en cause.

L'UGFF-CGT a décidé de placer ces questions au cœur de son prochain congrès qui se tiendra en octobre prochain à Guidel (56).

C'est dans le cadre de la préparation de ce congrès qu'elle organise le 27 mars une deuxième journée de débats et de réflexion sur l'avenir de la Fonction publique dans notre pays.

Plan d'accès à la salle Henaff 29 Bd du Temple - Paris Annexe Varlin



Case 542
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tel: +33 (0)1 55 82 77 56
Fax: +33 (0)1 77 65 63 27

UNION
GENERALE des
FEDERATIONS de
FONCTIONNAIRES
de la CGT

**JOURNEE D'ECHANGES
SUR L'APPAREIL D'ETAT**



**Le mercredi 27 mars 2013
Salle Eugène Henaff
Bourse du Travail de PARIS
(annexe Varlin)**

Tel: +33 (0)1 55 82 77 56
+33 (0)1 48 18 82 31

1° table ronde, le matin

"Quel avenir pour le statut général ?"

Des perspectives pour le statut ?

intervenant
Anicet LEPORS

Ingénieur à la Météorologie nationale,
Ministre de la Fonction publique et
des Réformes administratives de
juin 1981 à juillet 1984

Statut/contrat et
garanties citoyennes

intervenant
Nicolas MONQUAUT

Ancien secrétaire général de la CGT Culture

Le Statut unifié

intervenant
Sylvie GUINANT

Secrétaire nationale de la Fédération des Services Publics CGT

2° table ronde, l'après-midi

"Quelle organisation administrative pour l'Etat ?"



L'appareil d'Etat

intervenant
Jean-MARC CANON

Secrétaire Général National de l'UGFF-CGT

Les opérateurs

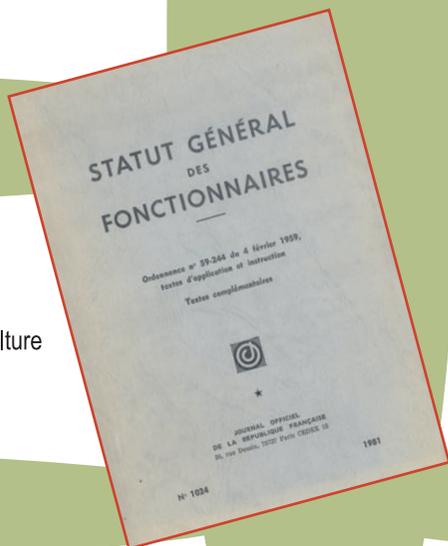
intervenant
Jacky RICHARD

Ancien Directeur Général de l'Administration et de la
Fonction Publique, Rapporteur général et président adjoint
de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat

Décentralisation & déconcentration
démocratique

intervenant
Marie Laurence BERTRAND

Membre de la Commission Exécutive Confédérale de la CGT,
Responsable de la commission des politiques publiques



INFOS PRATIQUES

► **Accès:**

Par Métro, stations République, Oberkampf ou Temple.

► **Localisation:**

Dans la salle Eugène Hénaff [(1904-1966) résistant, homme politique et syndicaliste] qui est située dans l'annexe Varlin de la Bourse du Travail, au 29, boulevard du Temple, dans le 11ème arrondissement de Paris.

► **L'accueil:**

Il sera réalisé dès 8h30. café, thé, jus de fruits, viennoiseries, etc... seront disponibles sur place.

► **Les travaux:**

Ils débuteront à 9h15, pour se finir en fin de journée vers 17h.

► **Le repas:**

Un buffet sera accessible, sur place, aux participants qui se seront acquittés, dès l'accueil, d'une participation aux frais de 5€.

► **Inscriptions:**

Tant pour les travaux que pour le repas, l'inscription est obligatoire. Vous remplirez tous les champs du bulletin ci-joint que vous pourrez nous renvoyer par tous moyens à votre convenance à l'adresse ci-dessous.



Case 542
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Tel: +33 (0)1 55 82 77 56
Fax: +33 (0)1 77 65 63 27

Email: ugff@cgf.fr
Site: <http://ugff.cgf.fr>

L'administration territoriale de l'Etat à l'heure de la décentralisation et de la «modernisation de l'action publique». Quelle place pour les citoyens, les salariés dans ces enjeux ?

UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES LE 16 JANVIER POUR ENGAGER LE DÉBAT DANS LES ORGANISATIONS ET DANS LES TERRITOIRES.



Union
Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires

la
cgt

www.ugff.cgt.fr

►► Vers le 26^e congrès de l'UGFF

On débat, on agit !

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE :
JEAN-MARC CANON

Construire notre projet syndical

Cela renvoie à nos propres responsabilités ! Comment poursuivons-nous la construction de notre projet syndical pour le service public et la fonction publique ? Nous pouvons prendre appui pour cela sur les propositions que nous avons faites pour un statut unifié des fonctionnaires et sur le «Manifeste de la fonction publique» que nous avons produit en commun avec nos camarades territoriaux.

Comment intégrons-nous, dans notre projet syndical, la démocratie citoyenne, c'est-à-dire la place des usagers citoyens pour exprimer les besoins et donner son avis sur la manière dont le service public est rendu ?

Dans le cadre de la préparation de son 26^e congrès qui aura lieu en octobre 2013, l'UGFF lance le débat et appelle à l'intervention des salariés et de la population. Le congrès lui-même aura parmi ses thèmes centraux la place de la puissance publique et de la fonction publique dans les enjeux contemporains qui nous sont posés, en intégrant la dimension internationale.

Un dossier qui doit devenir celui de toute la CGT à l'occasion de la préparation du 50^e congrès confédéral.



Marie-Laurence Bertrand, membre de la CE confédérale, qui anime la commission politiques publiques, précise qu'il n'est pas possible de mettre sur la table un projet syndical global sans réfléchir aux formes d'organisation du service public de l'Etat. Un grand besoin d'évaluation de la situation présente est nécessaire pour définir le projet de demain. Il est nécessaire en particulier de faire un bilan des précédentes phases de décentralisation.

On débat,



Pour **Baptiste Talbot**, le projet actuellement connu sous l'appellation « acte III de la décentralisation » est bien mal nommé et n'est pas comparable à ce qu'on a appelé « l'acte 1 et l'acte 2 ». Il s'agit bien davantage d'une réforme territoriale.

« L'acte 3 » est à l'opposé de ce que porte la CGT : pas de bilan préalable, un exercice de concertation avec les organisations syndicales des plus succincts. La finalité vise à inscrire l'action publique dans la compétitivité et dans la guerre économique à l'échelle continentale et mondiale. À ce titre, elle reçoit le soutien du Medef, des marchés financiers et de la technostructure européenne.

La recherche d'économies est centrale, avec la « métropolisation » et la réorganisation territoriale autour des grandes villes. Les services de l'État et ceux des collectivités territoriales devraient se réorganiser en conséquence.



L'Internet avec la mise en ligne des formulaires administratifs sert souvent de justification à la fermeture ou à la réduction des effectifs des services de proximité. Une autre fracture dite « numérique » est

ainsi ouverte. Si les services en ligne sont, dans le cas de l'administration fiscale, de qualité, pour **Olivier Vadebout**, secrétaire général adjoint du syndicat des finances publiques, il n'en est pas de même dans les services de proximité du fait de l'affaiblissement de leurs moyens.



Dans la salle...

Le changement est celui de la méthode. On discute avec les organisations syndicales, mais pour rien modifier sur le fond.

Dans les administrations de l'État en charge du sanitaire et du social, on a assisté à une politique de désengagement du rôle de l'État avec un transfert massif de compétences sur les collectivités territoriales.

Le lien entre le sanitaire et le social a été cassé avec en particulier la création des ARS. Celles-ci ne sont pas remises en cause.

Le sanitaire et le social tendent à devenir de simples marchandises. Le handicap, les personnes âgées,... doivent devenir sources de profit. L'usager est traité en client. La conséquence est le creusement des inégalités avec des droits fondamentaux de moins en moins respectés.

La CGT doit réinvestir dans ces domaines qui doivent être une composante forte du projet syndical. Les services territoriaux de l'État dans la proximité, dans les départements ou au niveau infra départemental sont directement visés. Les moyens devraient se recentrer sur le niveau régional. Cette orientation conduit à aggraver les distorsions des territoires entre ceux qui sont dans la compétitivité et les autres plus ou moins laissés à l'abandon. Le constat vaut pour l'ensemble des services de l'État : justice, équipement-environne-

ment, préfectures et sous-préfectures, services locaux des finances publiques,...

Dans le secteur de l'Équipement, des luttes se mènent, comme en Haute-Garonne contre la fermeture des unités territoriales, avec le soutien des élus. L'action s'engage contre l'abandon des missions d'aide technique aux communes et du droit des sols (permis de construire). L'urbanisme et les permis de construire ont été décentralisés depuis le début des années 1980. Il ne s'agit pas de revenir sur ces dispositions - et personne ne le revendique -, mais de faire vivre une complémentarité entre services de l'État et les collectivités. Les collectivités, et les élus à leur tête, sont demanderesse de ce rôle de l'État et de l'appui qu'il représente dans les domaines technique et juridique. L'aide technique de l'État aux petites communes est une dimension essentielle d'un aménagement du territoire dans le cadre des solidarités nationales.

Le gouvernement avait prévu d'abandonner ces missions fin 2012. Les actions menées par les personnels et la pression des élus ont conduit à des premiers reculs en ce début d'année.



on agit !

Hier, la RGPP, aujourd'hui la MAP, la décentralisation, ces projets s'inscrivent dans des cadres que nous contestons, celui de la logique libérale visant à privatiser tous les services publics marchandisables et à mettre en concurrence territoires et populations au nom de la compétitivité !

Quelles sont les possibilités de faire pression, de peser sur les choix, comment le responsable politique, le gestionnaire, rend-il compte au citoyen de son action ?



Dans la salle...

■ Avec le service public, nous sommes au cœur de l'enjeu de la citoyenneté.

Le service public n'a pas de finalité en lui-même. Il est là pour mettre en œuvre des politiques publiques pour les droits du citoyen et pour impulser des missions publiques au service du bien commun, ainsi les politiques de l'emploi, le développement économique et son financement,...

Le rôle des usagers-citoyens est, à cet égard, décisif pour l'expression des besoins, donner leur avis sur la manière dont le service public est rendu, les assemblées élues ayant en dernière défi-

nitive leur dernier mot quant aux décisions à prendre.

Des droits aux usagers-citoyens, des droits pour les personnels, sont deux leviers majeurs pour la démocratisation de l'Etat.

L'UGFF, la CGT ont pris de longue date position pour créer des lieux permettant l'intervention des usagers-citoyens.

Aujourd'hui, force est de constater des éléments de reculs et des initiatives avortées ainsi les commissions départementales des services publics ou la Commod (commission de modernisation des services publics) au plan national.

Dans l'éducation nationale, la participation des usagers occupe une place particulière du fait de l'élection et de la participation au sein d'instances comme les conseils d'administration des établissements scolaires. La participation des parents d'élèves et des citoyens est d'importance sur des sujets tels la décentralisation de l'enseignement professionnel que voudrait mettre en œuvre l'ARF (Association des Régions de France) et qui interroge sur le devenir du caractère national de notre système éducatif. Il en est de même pour la mise en place de l'aménagement du temps de travail scolaire avec ses incidences sur la qualité des activités périscolaires et leur financement.

L'utilisateur peut être dans une situation particulière contrainte, tels les détenus dans les prisons. Ces derniers et leur famille ont néanmoins des droits. Une loi pénitentiaire a prévu des modalités de mise en œuvre, mais celles-ci ne sont pas appliquées.

La CGT agit pour une autre conception de la prison. Cela passe par de nouvelles relations sociales dans l'administration pénitentiaire qui doivent être débattues. Il y a un lien étroit entre les garanties reconnues aux agents, aujourd'hui assujettis au carcan d'un statut spécial, et le respect de la citoyenneté des personnes en détention.

Dans la salle...



■ L'exemple est donné par les Grenelles de la Mer et de l'Environnement qui ont permis, à partir d'un dialogue avec toutes les parties prenantes, de

définir un certain nombre d'orientations. Alors que peu de traductions concrètes ont été faites par le pouvoir politique, la question aujourd'hui est le comment faire ensemble, salariés usagers, citoyens, élus, pour avancer et faire pression pour obtenir les mises en œuvre

Là où se prennent les décisions, on n'est pas ! Là où l'on est, ce n'est plus là où se prennent les décisions ! (Bruno Bouvier secrétaire du comité régional de la région Rhône-Alpes)

De nouveaux lieux apparaissent, ainsi dans les régions les pôles de compétitivités, les pôles recherche enseignement supérieur (PRESS), les ARS, les métropoles,...

Il cite ce qui est pour lui un exemple de véritable dérive de type monarchique intervenue dans sa région.

La population et les salariés ont ainsi appris par les journaux

la décision du président du conseil général du Rhône et du président de la communauté urbaine de changer les règles institutionnelles du département du Rhône. La métropole lyonnaise récupère les compétences du département et veut également celles de la région dans le domaine de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des transports.

Cette démarche est susceptible d'essaimer dans d'autres régions, selon l'endroit, les citoyens n'auront pas affaire aux mêmes institutions de la république.

On débat on agit !



La revendication de la CGT de créer des CHSCTE, en ajoutant la dimension environnementale ouvre la voie à des espaces permettant de faire participer les citoyens.

On ne peut pas organiser le service public de la même manière dans le Limousin que dans le Nord-Pas-de-Calais, fait remarquer Christophe Delecourt de la fédération des Finances. Cela lui paraît faire partie de l'objet négociations. Dans le même temps, comment articuler la construction de revendications à dimension nationale et la construction de revendications à dimension territoriale sans engager une mécanique productrice d'inégalités ?

C'est tout l'enjeu d'une démarche solidaire au niveau de la fonction publique comme au niveau confédéral.

De véritables espaces de démocratie sont pour cela à ouvrir associant pleinement les organisations syndicales (professionnelles et interprofessionnelles). Une des applications doit concerner les « conférences territoriales » que le gouvernement veut mettre en place dans les régions.

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires
Case 542 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 77 56 // Courriel : ugff@cgt.fr
www.ugff.cgt.fr



CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE :
MARIE-HÉLÈNE THOMAS
ET CÉLINE VERZELETTI

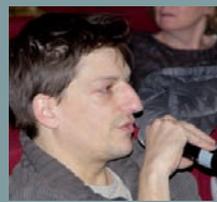
La journée du 16 janvier est la première journée de débats sur les grandes questions qui nous sont posées. Elle sera suivie d'un autre temps fort le 27 mars sur l'appareil d'État. Ces journées doivent trouver leur prolongement dans les territoires, dans le cadre de la préparation des congrès et pour travailler ensemble, avec les personnels, dans la société, à la construction de réponses de progrès social.

Des premières pistes ont déjà été pointées : le besoin d'un état des lieux sur la décentralisation et les politiques menées depuis 30 ans, les questions de financement et la politique fiscale et les moyens des services publics qui en découlent, la rénovation du statut des agents, la création d'espaces démocratiques syndicats-employeurs-usagers.

La possibilité de faire bouger les choses est réelle. On a progressé dans la CGT, sur le travailler ensemble, en liant professionnel et interprofessionnel, et sur la recherche permanente de l'unité d'action syndicale dont les salariés ont besoin.

Nous pouvons prendre également appui sur les capacités de résistance et les luttes dans les territoires urbains, comme ruraux avec les actions nombreuses menées par les salariés et la population contre la fermeture des services de proximité.

Enfin, la question de l'articulation entre le champ syndical et le champ politique doit être pleinement abordée, entre le projet syndical que nous portons en terme alternatif et les projets portés au plan politique.



JOURNEE D'ECHANGES
SUR L'APPAREIL D'ETAT
du mercredi 27 mars 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Mèl :@.....

Tel. :

Portable :

Organisation :

Je participerai aux travaux de la journée :

Je souhaite déjeuner sur place et je participerai au frais
de repas pour un montant de 5 € :

A retourner à l'UGFF à l'une des adresses suivantes :

Tel : Case 542-263, rue de Paris-93514 Montreuil Cedex
Fax: +33 (0)1 77 65 63 27
Email: ugff@cgt.fr

JOURNEE D'ECHANGES
SUR L'APPAREIL D'ETAT
du mercredi 27 mars 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Mèl :@.....

Tel. :

Portable :

Organisation :

Je participerai aux travaux de la journée :

Je souhaite déjeuner sur place et je participerai au frais
de repas pour un montant de 5 € :

A retourner à l'UGFF à l'une des adresses suivantes :

Tel : Case 542-263, rue de Paris-93514 Montreuil Cedex
Fax: +33 (0)1 77 65 63 27
Email: ugff@cgt.fr

JOURNEE D'ECHANGES
SUR L'APPAREIL D'ETAT
du mercredi 27 mars 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Mèl :@.....

Tel. :

Portable :

Organisation :

Je participerai aux travaux de la journée :

Je souhaite déjeuner sur place et je participerai au frais
de repas pour un montant de 5 € :

A retourner à l'UGFF à l'une des adresses suivantes :

Tel : Case 542-263, rue de Paris-93514 Montreuil Cedex
Fax: +33 (0)1 77 65 63 27
Email: ugff@cgt.fr